# La Fête de Noël

### LE PAPE REÇOIT LE SACRÉ-COLLÈGE

**Déclarations du Souverain-Pontife**
**Un appel à la paix sociale**

**Rome, 21 décembre.** — Le Pape a reçu le Collège des cardinaux, qui lui ont présenté leurs souhaits de Noël.

Répondant à une adresse du cardinal Vanutelli, le Pape relevant une phrase de l'adresse du cardinal au sujet de l'agitation que ressent actuellement le monde et qui est la suite des difficultés résultant de la guerre, mais aussi la conséquence des guerres intestines des peuples et de la lutte entre les classes sociales a déclaré :

Il reste encore une tâche très importante d'apaisement à accomplir. Si cela est évident là où les luttes extérieures des peuples sévissent, cela est également nécessaire là où les peuples sont déchirés par les luttes intérieures.

La restauration de l'ordre est non moins nécessaire que la pacification des esprits. La guerre est terminée. On ne peut pas dire qu'elle soit éteinte complètement, car il existe encore des dissensions dans les esprits et des ruines morales bien plus graves que les ruines matérielles et dont se préoccupa jamais la sagesse humaine, uniquement préoccupée de questions de frontière et d'intérêts matériels.

### A PARIS

**Les messes de minuit. — Les offices du jour**

Paris, 25 décembre. — Les messes de minuit ont attiré, cette année, un public plus nombreux que jamais. C'est à ce point que dans un grand nombre d'églises il a fallu distribuer des cartes spéciales permettant d'assister à cette cérémonie et que, dans quelques-unes, il a fallu établir un service d'ordre, afin d'éviter des accidents.

Aux messes de minuit ont succédé, aujourd'hui, les offices du jour de la Nativité du Sauveur. Continuant les traditions du cardinal Amette, S. Em. le cardinal Dubois a célébré la grand'messe ce matin, à Notre-Dame et a présidé pontificalement les offices de l'après-midi.

### DES JOUETS POUR LES ORPHELINS MAYENÇAIS

Mayenne, 2[] décembre. — La Commission interalliée a fait remettre par le commandant Spirau, qui la représente à Mayenne, au Conseil municipal de cette ville, une somme de 1.000 marks pour l'achat de jouets aux orphelins mayençais.

### AU 1er JANVIER 1922

**les avances de la Banque de France seront ramenées à 25 milliards**

Paris, 25 décembre. — Le Gouvernement a déposé un projet de loi portant ratification d'une convention passée entre le ministre des Finances et la Banque de France.

Voici le texte de la nouvelle convention :

Art. 1er. — Le montant des avances que la Banque de France s'est engagée à mettre à la disposition de l'Etat, fixé provisoirement à 27 milliards de francs par la convention des 24 avril 1919 et 14 avril 1920, est maintenu à la même somme jusqu'au 31 décembre 1921.

Art. 2. — L'Etat s'engage à effectuer avant le 1er janvier 1922 le remboursement nécessaire pour ramener à 25 milliards de francs le montant des sommes prélevées sur les avances de la Banque de France.

## UNE DES CAUSES DU CHOMAGE DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Le chômage qui commence à sévir si cruellement dans l'industrie textile a des causes multiples dont la plus connue est, évidemment, l'abstention du consommateur.

Une des causes qui, jusqu'ici ne nous paraît pas avoir été mise suffisamment en vedette, c'est **l'exagération des importations étrangères.**

Pendant que nos cités étaient sous le joug de l'envahisseur, nos concurrents étrangers augmentaient leurs moyens de production et organisaient leur vente dans notre propre pays.

Depuis notre libération, le courant d'affaires qu'ils avaient créé a subsisté et les conditions fâcheuses de l'industrie française (remise en route, charbon, produits tinctoriaux, taxe sur le chiffre d'affaires, etc.) ne lui permettent pas encore de lutter à armes égales.

Les droits de douane devraient momentanément compenser cet état d'infériorité. Or, par négligence, le Gouvernement laisse subsister des droits tout à fait insuffisants qui, eu égard à la valeur actuelle du tissu, ne représente plus qu'une protection illusoire. C'est ainsi que nous relevons des statistiques douanières les chiffres suivants :

Alors que pendant 8 mois moyens de 1913 il n'entrait en France que : 26.787 quintaux de tissus de laine pour une valeur de 27 millions 915.000 francs, les importations des 7 premiers mois de 1920 s'élevaient au chiffre formidable de 77.966 quintaux pour une valeur de 507.416.000 francs, soit une augmentation en quantité de 293 0/0.

On aurait pu croire que, avec la mévente qui sévit actuellement, les importations étrangères auraient, elles aussi, diminué.

Or, nous relevons dans le «Journal Monthly of the Bradford Chamber of Commerce» que pendant le mois d'octobre 1919, il a été exporté d'Angleterre en France 145.900 yards carrés de tissus peignés contre 87.600 yards en 1913 et 1.574.800 yards de tissus cardés contre 366.500 yards en 1913.

Ces chiffres sont particulièrement impressionnants au moment où nos ouvriers roubaisiens voient chaque semaine réduire leurs heures de travail. Il est pénible de penser que toute importation inutile donne du travail à l'ouvrier étranger au détriment de l'ouvrier français et, en particulier, de l'ouvrier roubaisien.

Nous savons que le Gouvernement a été saisi officiellement de cette question vitale par nos grandes Associations industrielles et nous ne doutons pas qu'il prenne, dans le plus bref délai, les mesures nécessaires pour assurer la production de l'industrie et de l'ouvrier français, dont les intérêts n'ont jamais été aussi étroitement solidaires.

## Coin du «Broutteux»

### SIN NEZ

Y a des gins qui diltent l'avenir in erwettant vou main et y s'appel'tent cha l'art de la chiromancie.

Bé, in certain Suédois, Monsi Schark, y prétind connoite in homme in erwettant sin nez. Et, même, pus fort que cha, l'état de s'santé ; y dit : que sti qui a in beau long nez, y a les pomons développés, que ch'est ni homme solide.

Tchan qu'in a l'z'arines du trou du nez ben overres ch'est sinne de force et d'corache.

Même, Monsi Schark, y va jusqu'à dire que l'nez influe sus l'voisse des tchanteux et qui est rare de vire inne basse inveuc in p'tit nez.

Vous n'sari po croire tout chin qu'in vot vin in nez : L'petit nez ertroussé, qui pleut d'vin, cha s'rinconte sus l'visage des gins rusés, finards.

Les ceux qui z'ont in beau nez, drot et fin, ch'est des gins délicats, qui z'ont du goût.

Ah! mais, sti qui a l'malheur d'avoir in nez ercourbé comme in bec de cat hnant, cha ch'est in homme égoïsse, qu'in appelle, in oti qui boutrot fu à inne majon pou li faire tchure in œuf.

Les ceux qui z'ont in gros nez, ch'est des lourdauds, des plats Jacques, comme in dit.

Mais, chin qu'in appelle l'nez grec, l'pus beau du monte, y pousse sus l'visache des grands hommes ; Virgile, César, Alexandre, Rubens, Lapoléon Premi avotteut des nez grecs.

Et, pou donner inne preufe de chin qui rinconte, Monsi Schark y dit que les peupes sauvaches y z'ont tertus des gros, sales, vilains, laids nez tout époutis comme des museaux d'boule-dogues.

Wetti, y dit, l'petit afant ; siu nez y n'se forme ben qu'tchau qui vint grand, qui fait sin caractère, quo. Et tchi qui a in nez qui n'se forme po, qui reste comme étant afant, qu'in s'sait po tcheu forme qui a, ébé, ch'est in homme qui n'a po d'caractère, qui n'sait po chin qui veut.

Et, j'croros ben cha, que nou nez y ersint tout chin qui s'passe vin l'personne d'in homme. Veyi le, in colère... sin nez s'erserre, y vint tout blanc, y fronche.

Si vous faites boinne chire à boire inne petite goutte, ou ben in verre de vin, y vint rouche de plaiji! Y a même des fos qui vint violet.

Ebé, toudis! c'nez!!

Aussi, j'croros ben qui influe sus l'caractère.

Wetti in homme qui attrape in bon coup d'poing sus l'nez; bé, y n'est po contint; cha influe sus l'caractère.

Ch'est comme sti qui tché sus sin nez, y n'a personne qui in peut, énan ; bé, allez vous in vir si y est contint, si y est d'bonne humeur, comme in dit.

C'est pou cha que j'diros comme c'Monsi Schark, que vous n'connaichi po, ni mi non pus, qui arot bien inne mioche de vrai vin chin qui dit.

Mais, vous direz cha là, cha dépind des indrots : y a des pays, y n'd'a po gramint, que ch'est in crime d'avoir in grand nez au mitan d'sin visache.

Les Chinos et les Tartares y épouttitent l'nez d'leus afants pour ête pus jolisses; pour eusses y n'a rin d'pus beau, d'pus pernot, qu'in nez plat, in nez camus, quo.

A propos d'nez, j'min vas vous faire vire l'lette que Filisse, qui est conter maîte à inne fabrique de chabots, y a récrit à s'ma mère.

Filisse y a en bel d'apprinte à l'école, savez, mais, comme gramint d'garchonnals, y aimot mi aller jeuer.

Aussi, wetti l'belle lette qui a récrit :

Ma cher ma mère,

Depni que je ne vous ai pa récri je ne vous ai pa doné de mes nouvel. Vous ne le croiririé pa si je ne vous le direral pa j'ai pas de chance avec mon né, je va marié. Ces tun beau jour quan quon a un beau né mais il es gro comme un avé. Je va vous dir pour quoi, le bodet de mon pa tron il a eu une indigession d'avoir mangé le pa tron il a dit comme ca, mon bodet il es bouché je va lui doné une drogue, je maproche pou lui fère avalé le pa tron il lui tenai la queu moi je ne sai pa si le bodet il si a mal pri ou si le patron a laché la queu, la tête du bodet sa rencontré avec mon né, pan, jen ai vu trante si mil ma mère de chandel, jugé de mon nau barra moi que je devai faire mon nantré ché ma futte ure. En me voyan elle me dit, tien vous avé un nouveau né qui se porte bien, ces la tête de mon bodet que je répon, croyé que si mon né es gros mon cœur i lest encor bien plu quansque je vous voi.

Fau croire que je lui ai fai plésir comme ca vu quel ne pouvai pa me regardé sans éclaqué de rire. Anfin elle ma dit quel va se marié tout deméme avec mon né passquel espère bien qui va dégonflé.

Je vous embrass pour la vie avec mon né qui pése plus de quate kilos ma cher mére qui va éclaté.

Ton fisse chéri.

Ebé, quo qu'vous in dites?

A propos, mes gins, j'vous souhaite in bon reste et in bon queminchemint.

**Jules Watteeuw.**

***Pour lire une affiche, il faut passer où elle est apposée, le journal passe partout.*** 50010

# Un Crime Horrible à Wattrelos

## Un ouvrier belge tue son ami d'un coup de rasoir en lui ouvrant la gorge

Un terrible drame s'est déroulé sans témoins dans le populeux quartier du Crétinier et a soulevé une vive émotion.

Un ouvrier belge a égorgé son amie à l'aide d'un rasoir et a pris la fuite.

### AVANT LE CRIME

Il y a environ six mois, une veuve de guerre, Mme veuve Delescluse, née Jeanne Dillies, ouvrière en bonnetterie, âgée de vingt-huit ans, originaire de Marcq-en-Barœul, demeurant depuis un an rue du Crétinier, rangée Bayard, 11, faisait la connaissance, dans un bal, d'un sujet belge, Alexandre Manche, ouvrier menuisier, âgé de vingt et un ans, originaire de Bruxelles et habitant en garni à Roubaix, angle des rues Ternaux et de l'Ommelet.

Mme veuve Delescluse et Alexandre Manche se voyaient souvent, soit chez la jeune veuve, soit chez ses parents, M. et Mme Burlin, demeurant au numéro 8 de la même rue.

Manche étant d'un naturel jaloux, plusieurs scènes se produisirent, à la suite desquelles Mme veuve Delescluse lui signifia son congé, il y a huit jours.

### LE DRAME

Dans la soirée de vendredi, vers 17 h. 30, Manche vint frapper à la porte de l'habitation de Mme veuve Delescluse où il ne trouva personne. Supposant que Mme Delescluse était chez ses parents, il s'y rendit. Mme Delescluse s'y trouvait. Il lui demanda de bien vouloir l'accompagner chez elle, où il devait reprendre un outil qu'il y avait laissé.

Vers 18 heures, M. Désiré Burlin ne voyant pas rentrer sa fille, pénétra chez elle. Ne l'apercevant point au rez-de-chaussée, il monta à la chambre à coucher. Il recula d'épouvante. Sa fille était étendue par terre dans une mare de sang, la gorge ouverte.

### L'ENQUETE
### LE MEURTRIER EN FUITE

M. Burlin prévint M. Colsenet, commissaire de police, qui arriva aussitôt, rangée Bayard, avec le docteur Maillard.

Mme veuve Delescluse était tombée la face contre terre, les bras allongés le long du corps. Le docteur Maillard constata que la tête avait été presque séparée du tronc par un violent coup d'instrument tranchant. La mort avait été instantanée.

Une lutte avait dû avoir lieu. Mme veuve Delescluse portait à la main gauche une large blessure provenant probablement d'un coup qu'elle avait paré.

Aucun désordre ne régnait dans la chambre à coucher, mais au cours de ses recherches, M. Colsenet découvrit un rasoir, taché de sang, dans un coin de la chambre. La lame, fortement ébréchée, témoignait de la violence des coups.

M. Colsenet avertit le Parquet de Lille.

Le meurtrier avait dû s'enfuir par la porte, restée ouverte, de la cour. La suite de l'enquête révéla que le meurtrier s'était rendu dans sa chambre, à Roubaix.

La tenancière du logement ne remarqua rien d'anormal dans l'attitude de Manche, qui partit pour une destination inconnue.

### DESCENTE DU PAROUET

Samedi à midi, le Parquet de Lille, représenté par MM. Gobert, juge d'instruction, et Testut, substitut du Procureur de la République, est descendu à Wattrelos.

En compagnie de M. Colsenet, les magistrats ont visité les lieux du crime et ont interrogé M. et Mme Burlin.

Le Parquet est reparti à 14 heures.

Manche avait déclaré, au moment de sa rupture avec Mme veuve Delescluse, qu'il mettrait fin à ses jours.

### L'AUTOPSIE

Le corps de Mme veuve Delescluse sera transporté à l'hôpital de Wattrelos. M. le docteur Delahousse, médecin-légiste, procédera à l'autopsie du corps de la victime, lundi matin.

## La Médaille de la Famille française

Nous relevons, parmi les mères de famille qui viennent d'obtenir la médaille de la Famille française, les noms ci-après :

**Médaille d'argent.** — Mmes Louis Lamblin, née Marie Franchomme, à Tourcoing, 9 enfants; Victor Leblanc, née Elise Bouchart, à Tourcoing, 8 enfants; Théodore Lebrun, née Marie Germonprez, à Tourcoing, 8 enfants; Fortuné Leclercq, née Amélie Leclercq à Tourcoing, 8 enfants; Jules Leclercq, née Rosalie Catteau, à Tourcoing, 8 enfants; Hippolyte Leclercq, née Marie Leleu, à Tourcoing, 9 enfants; J.-B. Leclercq, née Sidonie Hubaut, à Tourcoing, 8 enfants; Désiré Leclercq, née Cécile Lepoutre, à Tourcoing, 8 enfants; Emile Lécluse, née Marie-Hélène Maréchaux, à Linselles, 8 enfants; Gustave Lemaire, née Maria Leclercq, à Tourcoing, 8 enfants; Félix Lepers, née Léonie Castelain, à Tourcoing, 8 enfants; Louis-Henri Loef, née Zénobie Debonnet, à Tourcoing, 9 enfants; Joseph Lorthiois, née Céline Motte, à Tourcoing, 9 enfants; Jules Marescaux, née Philomène Ferrant, à Linselles, 9 enfants; Victor Plateau, née Elisa Delplanque, à Tourcoing, 9 enfants; Henri Prouvost, née Anaïs Prouvost, à Tourcoing, 9 enfants; Frédéric Schaub, née Léonie Bourtaire, à Tourcoing, 8 enfants; Ernest Simoens, née Caroline Dannin, à Tourcoing, 8 enfants; Auguste Sinnaeve, née Pauline Verbrugge, à Tourcoing, 9 enfants; Louis Stelandre, née Céline Breye, à Tourcoing, 8 enfants; Joseph Thuillier, née Flore Carre, à Tourcoing, 8 enfants; Emile Tiberghien, née Juliette Catteau, à Tourcoing, 8 enfants; Etienne Trentesaux, née Marie Flipo, à Tourcoing, 8 enfants; Louis Vasut, née Aglaé Pennequin, à Mouvaux, 8 enfants; Henri Verplancke, née Elisa Callewaert, à Tourcoing, 8 enfants; J.-B. Voreux, née Jeannette Waelkens, à Tourcoing, 9 enfants; Camille Vromant, née Marie-Louise Lakier, à Tourcoing, 8 enfants; Florentin Watel, née Esther-Anna Willem, à Tourcoing, 8 enfants; Désiré Werbrouck, née Elisa Lefebvre, à Tourcoing, 8 enfants.

(A suivre).

# Chronique Locale

## ROUBAIX

**AUJOURD'HUI, DIMANCHE, 21 DECEMBRE:**

Aujourd'hui, saint Etienne; demain, saint Jean. 361e jour de l'année.

Soleil: Lever, 7 h. 45; coucher, 15 h. 57.

Lune: Pleine lune du 15. Dernier quartier le 1er janvier.

Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix: Bibliothèque ouverte au public de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h., sauf les dimanches et lundis. — Musées: ouverts le dimanche de 10 à 13 h.; le jeudi, de 14 à 17 h.

De 8 à 18 h., Elections au Tribunal de Commerce.

A 15 h., «La Mascotte», opérette, à l'Hippodrome.

A 16 h. 30, «La Guadeloupe», conférence par par le «Cercle Les XIII», 33 bis, rue du Biefl-Abreuvoir.

A 16 h. 30, «La Guodeloupe», conférence par M. Mignard, à la Société de Géographie.

A 18 h., Soirée récréative au Patronage Saint-Eloi, 57, rue de Rocroi.

A 20 h. 30, «La Cocarde de Mimi-Pinson», opérette, à l'Hippodrome.

Pharmaciens de garde: MM. Willot, rue du Vieil-Abreuvoir; Delecroix, rue du Collège; Noyon, rue de Lannoy (jusqu'à midi); Dezoteux, rue du Fresnoy.

## Les élections au Tribunal de Commerce de Roubaix

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections au Tribunal de commerce.

On connaît la liste des candidats que le Tribunal patronne : composée d'hommes de toutes les professions, indépendants, spécialement connus par leur dévouement à leurs concitoyens, leur droiture, leur expérience des affaires, cette liste donne satisfaction à tous et assure la présence au Tribunal des compétences nécessaires pour l'examen et la solution de toutes les affaires, petites ou grandes, qui s'y présentent.

Les électeurs réfléchis, ceux qui ont la notion du rôle réel du Tribunal de commerce se prononceront pour ces candidats.

Un très pressant appel est adressé à tous. Qu'aucun de ceux qui ont voté il y a quinze jours ne manque de le faire de nouveau aujourd'hui ! Les abstentionnistes du 12 décembre se joindront à eux : ensemble ils assureront à notre ville des magistrats consulaires comme ceux qu'elle est fière d'avoir eus depuis 50 ans et tels que les intéressés eux-mêmes souhaiteraient en trouver devant eux s'ils devaient, un jour ou l'autre, se présenter devant le Tribunal de commerce.

**CANDIDATS :**

**Juges titulaires pour deux ans :**

MM.
Jean LESTIENNE, négociant en tissus, juge titulaire sortant;
Eugène RASSON, fabricant, juge suppléant sortant;
Eugène DUPONT, négociant en faïences, juge suppléant sortant;
Paul MULLIEZ, vice-président du Syndicat des filateurs de coton de Roubaix-Tourcoing, juge suppléant sortant.

**Juges suppléants pour deux ans :**

MM.
Samuel GOFFIN, président d'honneur du Syndicat des entrepreneurs, juge supp. sort.;
Alexandre PARSIS, débitant de tabac, président du Syndicat des débitants de tabac de Roubaix, vice-président de la Fédération des Débitants de tabac de France, juge suppléant sortant;
Paul DELMASURE, président du Syndicat des négociants en laines et déchets de Roubaix-Tourcoing, juge suppléant sortant;
Paul GRANDVARLET, négociant en laines, juge suppléant sortant.

**Juges suppléants pour un an :**

MM.
Jean DELANNOY, filateur de lin;
Emile POLLET-RASSON, industriel;
Marcel LECLERCQ, industriel.

* *

La Fédération des Syndicats commerciaux-détaillants de Roubaix et ses cantons nous prie d'insérer :

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections définitives pour le Tribunal de commerce. Nous comptons que tous les petits commerçants et moyens commerçants, quel que soit le temps ou leurs occupations iront voter sans aucune abstention pour les candidats du petit commerce désigné ci-dessous et présentés par la Fédération des Syndicats commerciaux-détaillants.

Surtout pas de confusion. Rappelez-vous que, n'ayant pas de juges sortants petits commerçants, nous ne présentons pas de candidats pour l'élection des quatre juges titulaires Urne 1, mais que nous présentons 7 candidats juges suppléants Urnes 2 et 3.

Faites confiance à la Fédération des Syndicats commerciaux-détaillants qui a fait ses preuves en votant pour ses candidats.

Le scrutin se fera dans trois urnes différentes :

Urne 1 : quatre juges titulaires pour 2 ans. — Pour cette élection la Fédération ne propose pas de candidats pour le motif indiqué plus haut.

**Urne 2**
**Quatre juges suppléants pour deux ans :**

MM.
Louis FŒLIX, président du Syndicat des Débitants de boissons de Roubaix et ses cantons;
Henri GHESQUIERE, président du Syndicat des Bouchers de Wattrelos;
Jules LESAGE, lingier, trésorier de la Fédération des Syndicats Commerciaux Détaillants;
Charles TAPIS, président du Syndicat des Marchands de Beurre.

**Urne 3**
**Juges suppléants pour un an :**

MM.
Albert GOTHAELS, président du Syndicat des Commerçants en faïence;
Arthur DELATTRE, épicier;
Fernand DELEFOLLY, commerçant, ex-commis-greffier de Justice de Paix.

**BUREAUX DE VOTE**
**ouverts de 8 heures du matin à 6 heures du soir**

Pour les électeurs du canton Est de Roubaix: école de garçons de la rue Decrème; canton Ouest : Palais de Justice, rue du Grand-Chemin; canton Nord : Ecole des filles de la rue de l'Ommelet.

Pour les électeurs de Wattrelos, à la Mairie de Wattrelos; de Croix et Wasquehal, à la Mairie de Croix; des communes du canton de Lannoy, à la Mairie de Lannoy.

## La distribution des récompenses du legs Boucher-de-Perthes

Samedi à 11 heures a eu lieu, dans la salle Pierre-de-Roubaix, à la mairie, la distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes.

Rappelons qu'en son vivant, M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, officier de la Légion d'honneur et propriétaire à Abbeville, a légué une somme de dix mille francs à chacune des vingt villes de France ayant le plus d'ouvrières pauvres.

Cette somme, dit le testament en date du 25 mai 1861, servira à donner annuellement et à perpétuité une prime de 500 francs au moins et deux médailles ou plus à celles de ces ouvrières qui se seront distinguées par leur travail et leur conduite.

La cérémonie était présidée par M. Kléber Sory, adjoint au maire, entouré des membres de la commission, MM. Paul Nys, Joseph Olivier, Jules Desplanque, Joseph Crombé et M. Fray, secrétaire général de la mairie.

M. Kléber Sory a prononcé une allocution par laquelle il a rappelé que la distribution n'ayant pu avoir lieu pendant la guerre, la liste des bénéficiaires a pu être étendue. Il a dit sa joie et celle de la commission d'avoir pu constater la somme de dévouement obscur que représente chaque lauréate.

M. Jules Desplanque, rapporteur de la commission, a énuméré les mérites des neuf lauréates, nées à Roubaix et françaises :

1e **Mlle Mathilde BERNARD**, née en 1879, est éplucheuse chez M. Masurel-Leclercq; elle demeure rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 21. Son père, ex-mécanicien, a dû cesser tout travail depuis sept ans, étant atteint de néphrite et de prostatite. Sa mère, ménagère, souffre d'ulcères variqueux aux jambes, depuis de nombreuses années.

Mlle Mathilde Bernard habite seule avec ses parents, ses quatre frères et sœurs étant mariés. Elle s'occupe, en dehors de son travail, du ménage et prodigue ses soins à ses infortunés parents.

2e **Mlle Jeanne DERNIEST**, née en 1881, confectionne des pantoufles à son domicile, rue Beaurewaert, 27, où elle habite avec sa mère, veuve et incurable.

Ses quatre frères et sœur sont mariés et ne peuvent venir en aide à leur mère.

Cette demoiselle devant soigner sa mère, jour et nuit, ne peut travailler hors de chez elle aussi, le produit de son travail est excessivement modique. Elle doit réaliser, chaque jour, des prodiges d'économie pour boucler le budget familial. Sa conduite est digne d'éloges, car elle donne à sa mère, les soins les plus minutieux.

3e **Mlle Amanda CARBON**, née en 1876, a toujours habité Roubaix et y demeure, actuellement, rue de Blanchemaille, 28. Elle travaille régulièrement pour le compte de diverses maisons comme couturière et donne ses soins à son frère Amand, âgé de 42 ans, atteint d'idiotie et infirme depuis sa naissance. Elle a obtenu en 1915, la 2e Médaille d'encouragement.

La Commission a décidé d'allouer à ces trois lauréates une prime entière de 500 fr.

4e **Mlle Maria TOUSSAINT**, née à Wattrelos, en 1891, habite avec ses parents, rue du Bois, cour Bosquet, 2. Ses deux frères sont mariés. Elle exerce la profession de soigneuse en filature, mais elle est souvent obligée d'abandonner son travail, et parfois pour des durées assez longues, afin de pouvoir soigner ses parents; car, son père est complètement paralysé depuis huit années environ et sa mère, ayant les jambes remplies d'abcès, ne peut effectuer les besognes du ménage.

5e **Mlle Laure DESTOOP**, née à Roubaix en 1886, habite avec ses vieux parents impotents, âgés de 80 et 76 ans, rue Philippe-Lebon, 10, où elle exerce la profession de couturière à domicile.

En dehors de sa couture, Mlle Laure Destoop s'occupe des travaux du ménage et soigne ses parents avec tout le dévouement désirable. Toutes ses occupations ne lui laissent aucun loisir et c'est très souvent tardivement dans la nuit, qu'elle peut songer à prendre un peu de repos.

6e **Mlle Pauline PAU**, née en 1876, papillonneuse, chez MM. Cavrois-Mahieu et fils, filateurs, où elle travaille depuis 1890.

Elle prodigue ses soins à sa vieille mère, âgée de 80 ans, avec laquelle elle habite, rue de Maubeuge, 30, fort Loridan, 20. Depuis de longues années, elle s'est dévouée jour et nuit pour ses vieux parents. Son père mourut en 1916, après avoir été malade pendant six mois.

7e **Mlle Amélie-Maria RASSEL**, née en 1889, habite rue de Tunis, 68, cour Ledru, 3, avec sa mère, veuve, infirme, tenant le lit depuis 3 ans, et ses deux frères dont le gain journalier est modeste. Elle exerce la profession de piquûrière à domicile et en dehors de son travail, s'occupe du ménage et de l'entretien de toute la famille, tout en prodiguant les soins les plus minutieux à sa mère, paralysée des deux jambes.

8e **Mlle Maria GEERAERTS**, née en 1884, habite rue Turgot, 74, avec sa mère et sa sœur Suzanne, bambrocheuse.

Mlle Geeraerts, qui travaillait en usine avant la déclaration de guerre, n'a pu cependant reprendre son travail depuis l'armistice, car en dehors des travaux qu'elle effectue, à domicile pour quelques particuliers, et de la besogne du ménage, elle doit soigner sa mère, veuve, âgée de 78 ans, et atteinte d'épilepsie et d'affection cardiaque.

9e **Mlle Zélia-Marie DELESPAUL**, née en 1882, a toujours soigné ses parents avec le plus grand dévouement. Son père est mort, le 20 juillet 1912, et sa mère est décédée le 3 septembre 1917, à l'âge de 76 ans.

Son frère Gabriel, mobilisé en septembre 1914, a perdu son épouse le 23 juillet 1917. Ses deux fillettes, Lucienne, âgée alors de 12 ans et Pauline, âgée alors de 8 ans, se trouvaient sans soutien à la mort de leur mère; Mlle Zélia Delespaul les a recueillies toutes deux et les soigne depuis comme ses propres enfants. Pour subvenir aux besoins du ménage, elle effectue divers travaux de couture à domicile.

La Commission a alloué à ces six postulantes une demi-prime de 250 francs.

* *

En raison du nombre de candidates primées, la Commission a décidé de réserver la prime de 1920, pour être distribuée, l'an prochain, avec celle de 1921, et, en outre, elle n'a pas jugé utile d'accorder, cette fois-ci, des médailles d'encouragement aux postulantes non primées.

Avant de lever la séance, M. Kléber Sory a vivement félicité les lauréates.

### LE SURSALAIRE FAMILIAL

L'«Eclair de Montpellier» consacre au sursalaire familial, sous la signature de l'éminent avocat Me Marie de Roux, un article dont voici un aperçu :

Avant la guerre, l'idée de majorer le salaire des ouvriers et employés chargés de famille se heurtait à des objections dont la principale était que si la coutume ou la loi imposait de payer plus cher cette catégorie de travailleurs, les patrons pourraient bien embaucher à leur place des ouvriers célibataires ou sans enfant. Avant la guerre l'on prit l'habitude de proportionner d'une façon plus ou moins parfaite aux charges de famille les indemnités de cherté de vie. Les patrons métallurgistes de Grenoble et de l'Isère se distinguaient particulièrement dans cette réforme. Mais au bout de quelque temps on crut constater que quelques-uns embauchaient plus volontiers les gens qui devaient leur coûter moins cher. C'est alors, en 1898, que leur chambre syndicale imagina le dispositif grâce auquel le salaire familial devenait possible :

On calcule facilement combien en moyenne chaque ouvrier a d'enfants à sa charge ; supposons que chacun en ait un et que l'allocation mensuelle soit de 20 fr. Les patrons vont s'engager à verser à une caisse commune, dite Caisse de Compensation, 20 fr. par mois pour tout salarié qu'ils emploient, père de famille ou non et la caisse versera les allocations proportionnellement à leurs charges, aux ouvriers, sans s'occuper s'ils travaillent chez l'un ou chez l'autre des patrons affiliés. Ceux-ci n'ont donc plus à se préoccuper dans le recrutement de leur personnel d'une surcharge dont ils ont mis le risque en mutuelle.

En fait, il ne faut pas compter un enfant à la charge de chaque ouvrier : une enquête dans l'industrie parisienne ne trouve que 67 enfants à la charge de 100 travailleurs. La caisse de Grenoble, pour 3.500 ouvriers, payait en 1919 1.400 allocations; celle de Roubaix-Tourcoing, pour 68.000 ouvriers, 21.000.

Le succès des Caisses de Compensation a été prodigieux et spontané. L'Etat s'en est si peu mêlé qu'à la fin d'octobre le ministère de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale n'en comptait que 35; le Congrès de Roubaix a permis d'en dénombrer 52, dont 47 y avaient adhéré; une Union Nationale a été constituée. Les deux caisses parisiennes, à elles seules, groupent des entreprises qui paient annuellement un milliard et demi de salaires.

En outre, plusieurs caisses, pour encourager la natalité, accordent des allocations progressives :

Ainsi la Caisse Familiale du Textile de Lille donne 15 fr. pour chacun des deux premiers enfants; 40 à partir du quatrième; elle sert aussi une prime de 100 fr. au moment de chaque naissance. Ces taux ne visent qu'à alléger les charges que représente la nourriture d'un enfant. Peut-on arriver à les compenser intégralement? La Caisse de Roubaix le tente. Jusqu'à présent elle donnait 1 fr. par jour et par enfant; elle va donner 90 fr. par mois, 3 fr. par jour.

On sait que ce taux est déjà en vigueur à Roubaix-Tourcoing depuis un certain temps.

### *Le relèvement du tarif des tramways et les employés*

Nous avons reçu d'un groupe d'employés la lettre suivante :

A l'heure où une baisse générale semble s'annoncer partout, un relèvement des tarifs de tramways, relèvement sensible puisqu'il atteint 100 0/0, vient mettre encore la gêne dans une certaine catégorie d'ouvriers.

De la délibération du Conseil municipal, il en résulte clairement que seuls les abonnements des employés supporteront toute l'augmentation. La suppression de l'aller et retour est beaucoup moins sensible pour la population.

Au moment où la crise du logement a forcé à l'exode vers la campagne beaucoup d'employés sans maison, au moment où le Parlement, dans le statut des chemins de fer assimile ouvriers et employés, on assiste à cette chose paradoxale : le Conseil municipal de Roubaix fait une distinction entre un ouvrier et un employé, comme si l'un et l'autre n'étaient tous deux travailleurs, obligés à nourrir une famille, doués des mêmes besoins ! !

Les salaires des ouvriers ont suivi une courbe ascendante, suivant le coût de la vie; pour les employés la courbe hélas ! a été loin d'être pareille.

Le Conseil croit-il qu'il a trouvé le moyen de diminuer la compression des villes et de favoriser les familles nombreuses?

Ne pouvait-il pas faire partager d'une façon équitable entre tous les usagers une augmentation qui devient fantastique lorsqu'elle est appliquée à une seule catégorie?

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES «ANCIENS MILITAIRES» (obligatoire)** aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 h. ½ précises, au local, 63, rue de Lannoy.

M. Paul Seynaeve, président, présentera à l'assemblée M. Edonard Roussel fils qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de la société, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Victor Despature, décédé.

Le président donnera le compte-rendu moral et financier de la société pendant l'exercice 1920.

Selon les statuts, le tiers du Conseil d'administration est renouvelable chaque année, il y aura donc lieu de procéder au vote des candidats présentés, ce sont : MM. Pierre Hédon, secrétaire, sortant; Albert Van Wassenhove, maternité, sortant; Adolphe Chrétien, commissaire, sortant; Oscar Deloor, secrétaire adjoint, sortant; Debossechère, démissionnaire.

Les sociétaires qui désireraient rendre service, et aider le Conseil d'administration, sont priés d'en avertir le président, en envoyant leur demande écrite quelques jours avant l'assemblée générale.

# DERNIÈRE HEURE

## La livraison du charbon allemand

**Paris, 25 décembre.** — Le «Journal Officiel» publie un arrêté des ministres des Finances et des Travaux publics, en exécution de la loi du 31 juillet 1920, portant fixation de l'exercice 1920 et créant un budget spécial des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir, conformément au traité de paix.

L'Office des Houillères sinistrées du Nord et du Pas-de-Calais, chargé de prendre livraison de combustible cédé par l'Allemagne et d'en effectuer la vente, portera, au crédit de sections distinctes du compte (approvisionnements en combustible), les sommes provenant des dites ventes.

Dans l'article 2, l'arrêté spécifie que le prix des combustibles allemands, tel qu'il résulte des dispositions du traité de Versailles et des accords subséquents, sera porté en crédit d'une section particulière ouverte au compte «approvisionnements en combustible» et intitulée Réparations. A cet effet, les combustibles seront décomptés à un prix moyen qui sera fixé au début de chaque mois par le ministre des Travaux publics, direction des charbons.

L'article 6 dit, qu'afin de rectifier les différences qui auraient pu surgir entre l'évaluation des combustibles à un prix moyen et leur évaluation au prix réel, il sera procédé à des règlements de comptes semestriels entre la section «Réparations» et la section «Préfaction» du compte approvisionnements en combustible.

L'article 7 est ainsi libellé : Au début de chaque mois, le ministre des Travaux publics, direction du service des charbons, enverra au ministre des Finances les documents suivants : un relevé du compte Approvisionnements en combustible, section Réparations; un état indiquant la quantité et la valeur des combustibles livrés par l'Allemagne au cours du mois précédent.

## LES CONGRÈS

### Le Congrès de la Fédération Nationale de l'enseignement

**Paris, 25 décembre.** — Le Conseil fédéral de l'enseignement laïque, réuni aujourd'hui à l'Union des Syndicats, a voté un ordre du jour dans lequel il est dit :

Le Conseil Fédéral constate que l'insuffisance des traitements dans l'enseignement a déjà eu pour résultat de réduire le nombre des instituteurs de 55.300 en 1913 à 27.900 en 1920; que cette situation crée un véritable péril pour l'école laïque; que les poursuites, engagées contre les syndicats de fonctionnaires en général et ceux de l'enseignement en particulier, n'ont d'autre but que de briser entre les mains des travailleurs leurs moyens de défense, proteste contre l'insuffisance du projet ministériel sur les traitements, réclame pour les membres de l'enseignement une rémunération égale à celle des fonctionnaires de même culture (préfaction), dénonce à la population le danger que courent les idées laïques, affirme sa volonté de rester attaché à la classe ouvrière groupée dans le C.G.T. et décide que les conseillers départementaux donneront leur démission en signe de mauvaise protestation.

### LE BOLCHEVISME EN ACTION

## Une grève sévèrement réprimée par les bolcheviki

Helsingfors, 25 décembre. — La «Pravda» de Moscou publie les renseignements suivants :

Etant donné que les ouvriers des usines métallurgiques d'Ekaterinoslav se sont mis en grève et que de nombreux actes de sabotage ont été commis, le gouvernement soviétique a fait occuper militairement les usines et a donné aux ouvriers un délai de quarante-huit heures pour reprendre le travail. A l'expiration de ce délai, les ouvriers grévistes et leurs familles seront arrêtés et internés dans les camps de concentration de la Russie septentrionale.

On communique, d'autre part